

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 23 mars 2017

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 31 MARS 2017 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- M. Bernard DOUAUD, Maire
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Sophie MASSARD
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Mélanie FRICAUD
- M. Hubert POTIER
- Mme Françoise GUIBERT
- M. Yann LE GRENEUR
- M. Patrice GÉRARD
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- Mme Béatrice VIGNERON
- Mme Nathalie PIGRÉE
- Mme Alexandra MESTRARD
- M. Ludovic DIOT
- Mme Morgane JAHIER
- M. Serge BARRILLOT
- Mme Véronique GUÉRIN

Absents excusés :

- M. Gildas LORANT qui donne procuration à M. Ludovic DIOT
- M. Pascal MARTIN

Secrétaire de séance :

M. Jean-Claude DESGUÉS est nommé secrétaire de séance

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Rédactrice

D É L I B É R A T I O N**OBJET : Vote des taux de fiscalité locale 2017****Rappel des textes de références :**

- La Loi de Finances N° 2016-1917 du 29/12/16, article 99,
- Le Code Général des Impôts,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les articles 99 de la Loi de Finances et 1518 bis du Code Général des Impôts fixent à 1.004 pour l'année 2017 le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux pour les propriétés bâties et non bâties.

La Direction Générale des Services Fiscaux a transmis l'état n° 1259 portant notification pour l'exercice 2017 des bases d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices calculées par les Services Fiscaux à hauteur de 61 457 € pour 2017.

Pour mémoire, Monsieur le Maire indique que les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et du Foncier Non Bâti ont été augmentés de 1 % en 2015 et 0.5 % en 2016.

Il informe l'assemblée des taux moyens communaux de 2016 au niveau départemental et national ainsi que des taux plafonds 2017 et du montant du produit des taxes locales 2016 s'élevant à 629 029 €.

La Commission Finances, réunie le 23 mars dernier pour l'examen du Budget Primitif 2017, a décidé de soumettre trois propositions au vote de l'assemblée :

Taux d'augmentation	MONTANT du produit attendu des taxes locales : habitation - foncier bâti - foncier non bâti	AUGMENTATION
0.00 %	635 520.45 €	+ 6 491.13 €
0.50 %	638 748.85 €	+ 9 719.53 €
1.00 %	642 009.80 €	+ 12 980.48 €

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **d'augmenter de 0.5 % les taux d'imposition afin d'obtenir le produit attendu suivant :**

	Pour mémoire TAUX 2009 à 2014	Pour mémoire TAUX 2015	Pour mémoire TAUX 2016	Taux moyens communaux 2016 au niveau national	BASES prévisionnelles 2017	PRODUIT MINIMUM ATTENDU 2017	TAUX 2017 0.50%	PRODUIT ATTENDU 2017
Taxe d'Habitation	13.59 %	13.73 %	13.80 %	24.38 %	1 483 796 €	207 000 €	13.87	208 050 €
Foncier Bâti	13.49 %	13.49 %	13.56 %	20.85 %	2 153 461 €	295 879 €	13.63	297 406 €
Foncier Non Bâti	40.15 %	40.55 %	40.75 %	49.31 %	324 555 €	132 641 €	40.95	133 292 €
TOTAL						635 520 €		638 748 €

Vote : Voix pour : 17 Voix contre : 1

Abstention : 0

Délibération adoptée par 17 voix pour – 1 voix contre

Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017

Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017

Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Budget Assainissement : Compte de Gestion 2016**EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Assainissement tenu par le Comptable Public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT pour l'année 2016. Ce document comptable récapitule la situation patrimoniale, les crédits budgétaires, toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2016 et les résultats d'exécution budgétaire. Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

Résultats Budgétaires de l'exercice 2016 :

Recettes /Dépenses	Investissement	Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	73 701.53 €	111 728.18 €	185 429. 71 €
Dépenses	55 956.95 €	118 579.89 €	174 536. 84 €
Excédent/ Déficit	+ 17 744.58 €	- 6 851.71 €	+ 10 892. 87 €

Résultats d'exécution :

Sections :	Résultats de clôture 2015	Part Affectée Investissement	Résultats Exercice 2016	Résultats de clôture 2016
Investissement	+ 170 468.99 €	////	+ 17 744.58 €	+ 188 213. 57 €
Fonctionnement	+ 28 035.09 €	////	- 6 851.71 €	+ 21 183. 38 €
TOTAL	+ 198 504.08 €	////	+ 10 892.87 €	+ 209 396. 95 €

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement.

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal,

- **n'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur**
- **approuve le Compte de Gestion établi par le Comptable Public au titre de l'exercice 2016 pour le Budget Assainissement**

Vote : Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 31 Mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É L I B É R A T I O N

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2016**EXPOSÉ**

Sous la présidence de Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement présenté à la Commission " Finances " en date du 30 janvier dernier.

I. La section d'exploitation présente un résultat d'exercice déficitaire de 6 851.71 €

Le volume global des dépenses s'élève à 118 579.89 € :

Les charges à caractère général (chap 011) à hauteur de 31 252.94 € sont en hausse de 12 558.71 € ; cette augmentation est due principalement aux :

- travaux de nettoyage partiel du réseau pour un montant de 8 697.12 €
- frais de réparation d'une pompe pour la station d'épuration pour un montant de 2 126.64€
- frais de rémunération de VEOLIA pour l'encaissement de la redevance à hauteur de 2018.82 €

Le volume global des recettes s'élève à 111 728.18 € :

Les recettes en baisse de 2 158.52 € s'expliquent par :

- le montant des taxes de raccordement en baisse : 2 raccordements en 2016 pour un montant de 4 000 € (21 500 € en 2015)
- La redevance assainissement 2016 perçue à hauteur de 66 127.30 € en hausse (53 886.82 € en 2015)

Compte tenu des résultats 2015, la Section de Fonctionnement présente à la clôture 2016 un résultat excédentaire de 21 183.38 €.

II. La section d'investissement présente un résultat d'exercice excédentaire 17 744.58 €.

Le volume global des dépenses s'élève à 55 956.95 € :

Les dépenses d'investissement sont liées :

- aux travaux d'extension du réseau E.U la Croix Lallier : 2 229 €
- au remboursement de la dette (22 127. 07 €),
- à l'amortissement des subventions et autre dépenses d'ordre (31 600.88 €)

Le volume global des recettes s'élève à 73 701.53 € :

Les recettes proviennent :

- du FCTVA à hauteur de 1 293.95 €
- Des amortissements à hauteur de 72 407. 58 €

Compte tenu des résultats 2015, la Section d'Investissement présente un résultat de clôture 2016 excédentaire de 188 213.57 €

III. L'annuité de la dette s'élève à 37 240.88 €

IV. Restes à réaliser en 2017 : néant

RESULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU 31/12/2016

BUDGET ASSAINISSEMENT 2016	Solde exercice N-1	Part affectée investissement	Mandats de l'exercice	Titres de l'exercice	Excédent / Déficit de l'exercice	Résultats de clôture au 31/12/2016
Exploitation	28 035.09 €	0.00 €	118 579.89 €	111 728.18 €	-6 851.71 €	21 183.38 €
investissement	170 468.99 €		55 956.95 €	73 701.53 €	17 744.58 €	188 213.57 €
TOTAL	198 504.08 €	0.00 €	174 536.84 €	185 429.71 €	10 892.87 €	209 396.95 €

Le budget assainissement présente à la clôture de l'exercice 2016 un résultat global excédentaire de 209 396.95 €.

Le Compte Administratif du Budget Assainissement est conforme au Compte de Gestion 2016 établi par Monsieur le comptable des Finances Publiques.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint aux Finances, soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2016.

D É C I S I O N

Compte tenu du volume de crédits nécessaires au maintien de l'équilibre de la Section d'Exploitation, le Conseil Municipal, (M. Le Maire ne prend pas part au vote) :

- 1. approuve le Compte Administratif du Budget assainissement 2016**
- 2. décide de reporter dans le Budget Primitif 2017 les résultats de clôture comme suit :**
 - en Section d'Exploitation : la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 soit : 21 183.38 €**
 - en Section d'Investissement : l'excédent d'investissement 2016 soit : 188 213.57 €**

Les résultats de clôture sont identiques au Compte de Gestion tenu par le comptable public et joint en annexe.

Vote : Voix pour : 17 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée par 17 voix pour (M. Le Maire ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017

Pour copie conforme

Reçu en Préfecture, le 6 avril 2017

Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

Le Maire,

B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Approbation du Budget Primitif ASSAINISSEMENT 2017 avec reprise des résultats du Compte Administratif 2016

EXPOSÉ

Le Budget Primitif Assainissement 2017 qui a été examiné par la commission " Finances " le 6 mars dernier tient compte dans ses prévisions de la reprise des résultats de l'exercice 2016 détaillés comme suit :

SECTIONS	RESULTATS DE CLÔTURE 2016
FONCTIONNEMENT	+ 21 183.38 €
INVESTISSEMENT	+ 188 213.57 €
TOTAL	+ 209 396.95 €

➤ **Le projet de Budget Primitif 2017** arrêté lors de la réunion de la Commission «Finances» en date du 6 mars dernier **est présenté et soumis à l'approbation de l'assemblée.**

➤ Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	131 147.26 €	131 147.26 €
Section d'Investissement	272 359.17 €	272 359.17 €
TOTAL	403 506.43 €	403 506.43 €

D É C I S I O N

➤ **Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

1. Approuve le report au Budget Primitif 2017 des résultats de clôture 2016 comme suit :

- **en Section d'Exploitation : la totalité de l'excédent de fonctionnement 2016 soit : 21 183.38 € compte tenu du volume de crédits nécessaires au maintien de l'équilibre de la Section d'Exploitation,**
- **en Section d'Investissement : l'excédent d'investissement 2016 soit 188 213.57 €**

2. approuve le Budget Primitif 2017 voté par chapitre et qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- **Section d'exploitation = 131 147. 26 €**
- **Section d'investissement = 272 359. 17 €**

Vote : Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É L I B É R A T I O N

OBJET : BUDGET COMMUNAL : Approbation du compte de gestion 2016**EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion tenu par le Comptable Public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT au titre de l'année 2016 ; Ce document comptable récapitule la situation patrimoniale, les crédits budgétaires, toutes les dépenses et recettes de l'exercice 2016 et les résultats d'exécution budgétaire. Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

Résultats budgétaires de l'exercice 2016 :

Recettes /Dépenses	Section Investissement	Section de Fonctionnement	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	701 794.10 €	1 558 379.88 €	2 260 173.98 €
Dépenses	625 493.73 €	1 246 860.91 €	1 872 354.64 €
Excédent/ Déficit	+ 76 300.37 €	+ 311 518.97 €	+ 387 819.34 €

Résultats d'exécution du budget 2016 :

Sections :	Résultats de clôture 2015	Part Affectée Investissement	Résultats Exercice 2016	Résultats de clôture 2016
Investissement	264 767.58 €	////	+ 76 300.37 €	+ 341 067.95 €
Fonctionnement	782 966.18 €	- 400 000.00 €	+ 311 518.97 €	+ 694 485.15 €
TOTAL	1 047 733.16 €	- 400 000.00 €	+ 387 819.34 €	+ 1 035 553.10 €

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif du Budget Communal 2016.

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal,

- n'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur
- approuve le Compte de Gestion établi par le Comptable Public au titre de l'exercice 2016 pour le Budget Principal de la commune de SOUDAN

Vote : Voix pour : 18 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É L I B É R A T I O N

Objet : Budget communal :

Approbation du Compte Administratif et affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016

EXPOSÉ

Sous la présidence de Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2016 qui a fait l'objet d'un examen par la commission " Finances " en date du 6 Mars dernier :

➤ **Section de Fonctionnement :**

1. Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 1 246 860.91 € ; elles se répartissent comme suit :

- Charges à caractère général et gestion courante : 619 831.60 €
- Charges financières : 48 676.48 €
- Charges de personnel : 512 756.94 €
- Opérations d'ordre : 65 595.89 €

On constate une augmentation des dépenses de 3.35 % par rapport à l'année 2015. Cette augmentation est due principalement à une dépense supplémentaire relative à l'effacement du réseau téléphonique et imputée à l'article 65738 pour un montant de 56 122 €.

2. Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 1 558 379.88 € : elles sont constituées des

- Impôts et taxes : 1 010 806.42 €
- Dotations de l'Etat : 366 476.02 €
- Produits des services et de gestion courante : 175 624.85 €
- Opérations d'ordre : 5 472.59 €

On constate une baisse des recettes de 1.79 % par rapport à 2015. Cette baisse des ressources est liée pour partie à la continuité de la baisse générale des dotations de l'état et notamment la DGF* (- 11.95 % en 2015 et - 14.56 % en 2016)

*(Dotation Globale de Fonctionnement)

➤ **Section d'Investissement** :

A - Les dépenses totales s'élèvent à 625 493.73 € ; elles se répartissent en trois chapitres :

- a. Dépenses d'équipement à hauteur de 544 854.26 € :
- b. Dépenses financières à hauteur de 75 166.88 €
- c. Dépenses d'ordre à hauteur de 5 472.59 €

Les principales dépenses d'équipement concernent les opérations suivantes :

Voirie (156 561.88 €) - **réseau électrique et éclairage public** (93 795.27 €) - Aménagement de la **rue L. Erbette** (132 360.10 €) - Acquisition **d'équipements divers** tels que véhicules – Master RENAULT – Partner PEUGEOT – ordinateur - broyeurs - karsher – Téléphones et autres matériels (57 883.62 €) - **Menuiseries chauffages salle polyvalente** (9 720.34 €)

B - Les recettes totales s'élèvent à 701 794.10 € ; elles se répartissent en trois chapitres :

- a. Recettes d'Equipeement (subventions) à hauteur de 106 289.00 €
- b. Recettes financières à hauteur de 529 909.21 €
- c. Recettes d'ordre à hauteur de 65 595.89 €

- Les restes à réaliser à reporter sur le Budget Primitif 2017 s'élèvent en dépenses à 90 928.51 € à la date du 31/12/2016.
- L'annuité de la dette s'élève à 123 129.68 €
- Les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	Solde exercice 2015	Part affectée à l'investissement	Mandats émis	Titres émis	Excédent (+) Déficit (-) de l'exercice	Résultats de clôture 2016
Fonctionnement	782 966.18 €	-400 000.00 €	1 246 860.91 €	1 558 379.88 €	311 518.97 €	694 485.15 €
Investissement	264 767.58 €	0.00 €	625 493.73 €	701 794.10 €	76 300.37 €	341 067.95 €
TOTAL	1 047 733.76 €	-400 000.00 €	1 872 354.64 €	2 260 173.98 €	387 819.34 €	1 035 553.10 €

Le Compte Administratif du Budget communal (résultat global avant report des restes à réaliser) est conforme au Compte de Gestion 2016 établi par le Comptable Public.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

Monsieur Pascal GAULTIER, Adjoint aux Finances soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2016 et l'affectation des résultats de clôture.

D É C I S I O N

Au vu des éléments exposés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
(M. le Maire ne prend pas part au vote et ne dispose pas de procuration en son nom) :

- 1. approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Communal**
- 2. décide d'affecter dans le Budget Primitif 2017 les résultats de clôture comme suit :**

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	344 485.15 €
------------------------------------	--------------

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement	350 000.00 €
Excédent d'investissement reporté	341 067.95 €

Vote : Voix pour : 17 Voix contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée par 17 voix pour (M. Le Maire ne prend pas part au vote)
Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2017 et reprise des résultats de l'exercice 2016

EXPOSÉ

Le Budget Primitif 2017 qui a été examiné par la Commission "Finances " le 23 mars dernier tient compte dans ses prévisions de la reprise des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2016 détaillés comme suit :

Le budget communal présente à la clôture de l'exercice 2016 un excédent de :

Résultats cumulés de la Section de Fonctionnement excédentaires de	+ 694 485. 15 €
Résultats cumulés de la Section d'Investissement excédentaires de	+ <u>341 067. 95 €</u>
TOTAL	1 035 553. 10 €

Restes à réaliser :

Dépenses engagées au 31/12/2016 :	- 90 928. 51 €
-----------------------------------	----------------

Lors du vote du Compte Administratif, il a été décidé d'affecter dans le Budget Primitif 2017, les résultats de clôture comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	344 485. 12 €
------------------------------------	---------------

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement	350 000. 00 €
Excédent d'investissement reporté	341 067. 95 €

Le Budget Primitif 2017 présenté à l'assemblée s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de Fonctionnement =	1 847 211.05 €
Section d'Investissement =	1 326 755.77 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des :

- charges à caractère général à hauteur de : 719 022.03 €
- Charges de personnel à hauteur de 561 400 €
- charges financières (intérêt de la dette) à hauteur de 45 493.20 €
- Dépenses d'ordre à hauteur de 521 295.82 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées des :

- Recettes de gestion courante, produits des services à hauteur de 154 652 €
- Impôts et taxes à hauteur de 998 616.90 €
- Dotations, participations à hauteur de 349 457 €

La section d'investissement : Le financement des dépenses d'équipement détaillées ci-après est assuré principalement par

- un virement de la Section de Fonctionnement de 450 000 €,
- un excédent de fonctionnement 2016 capitalisé à hauteur de 350 000 €,
- un solde d'exécution de l'investissement 2016 de : 341 067.95 €
- les immobilisations : 71 295.82 €
- le FCTVA : 83 500 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **1 131 463.49 €** ; elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES ET RECETTES D'ÉQUIPEMENT			PROPOSITIONS BP 2017	REPORTS CRÉDITS 2016	TOTAL
DÉPENSES HORS OPÉRATIONS					
<i>Dépenses financières (emprunts- cautionnements-dépenses imprévues)</i>			104 363.77 €		104 363.77 €
<i>Dépenses Equipement</i>			46 892.00 €		46 892.00 €
DÉPENSES PAR OPÉRATION					
N° d'Ordre	N° Opération	Opération			
1	11	Eclairage public	11 936.54 €	33 063.46 €	45 000.00 €
2	13	Restaurant scolaire	2 500.00 €		2 500.00 €
3	15	Voirie	142 907.21 €	2 092.79 €	145 000.00 €
4	17	Espaces verts	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
5	18	Extension réseaux	2 500.00 €		2 500.00 €
6	24	Rue L. Erbette	2 792.80 €	7 207.20 €	10 000.00 €
7	25	Rue J. Belliot	414 279.00 €	5 721.00 €	420 000.00 €
8	26	Pave Accessibilité	30 000.00 €		30 000.00 €
9	27	Rue Champ du Bois	325 000.00 €		325 000.00 €
10	32	Mairie & autres Bât	37 147.62 €	2 852.38 €	40 000.00 €
11	33	Equipements divers	65 725.60 €	4 274.40 €	70 000.00 €
12	37	Salle des sports	7 500.00 €		7 500.00 €
13	40	Logements locatifs	2 500.00 €		2 500.00 €
14	42	Terrains + vest. foot	2 500.00 €		2 500.00 €
15	47	Cimetière	2 500.00 €		2 500.00 €
16	48	Edifices culturels	2 500.00 €		2 500.00 €
17	51	Ecole	9 212.40 €	7 287.60 €	16 500.00 €
18	52	Ateliers municipaux	2 500.00 €		2 500.00 €
19	53	Salle polyvalente	15 570.32 €	28 429.68 €	44 000.00 €
TOTAL DÉPENSES ÉQUIPEMENT & RAR			1 131 463.49 €	90 928.51 €	1 222 392.00 €
TOTAL Dépenses réelles			1 235 827.26 €	90 928.51 €	1 326 755.77 €

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal approuve :

1. le Budget Primitif 2017 qui s'établit comme suit :

- Les crédits de la Section de Fonctionnement votés par chapitre s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 847 211.05 €
- Les crédits de la Section d'Investissement votés par opération s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 326 755.77 €

2. la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2016 et leur affectation dans le Budget Primitif 2017

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016

EXPOSÉ

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par une commune de plus de 2 000 habitants sur son territoire donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan devant être annexé au Compte Administratif est établi en vue d'apporter une appréciation sur la politique foncière de la collectivité.

Conformément à cet article, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le bilan 2016 qui regroupe les décisions relatives aux transactions immobilières énumérées ci-après:

Décision du 29 JANVIER 2016 :



DESAFFECTATION ET CESSION DU CHEMIN RURAL N° 44 APRES ENQUETE PUBLIQUE

Considérant que la procédure de désaffectation du bien a été strictement respectée, le Conseil Municipal donne un avis favorable, par 19 voix pour la désaffectation et la cession du chemin rural n° 44, situé lieudit La Tinolais, au prix de 4 €/m², les frais de cession (bornage et notaire) étant à la charge de l'acquéreur.



DÉCLASSEMENT ET ALIÉNATION D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N° 46 LIEUDIT LA MÉZAIZELIERE APRES ENQUETE PUBLIQUE

Considérant que la procédure de déclassement du bien a été strictement respectée, le Conseil Municipal donne un avis favorable, par 19 voix pour le déclassement et l'aliénation de cette voie communale n° 46, située lieudit La Mézaielière, au prix de 1 €/m², les frais de cession (bornage et notaire) étant à la charge de l'acquéreur.

Décision du 8 JUILLET 2016 :



CESSION DU CHEMIN COMMUNAL SITUÉ LIEUDIT LA TAUGOURDE

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 1 abstention, donne son accord pour la cession d'une portion de chemin communal contiguë aux parcelles de terres cadastrées ZT 6, 15 et 16, situées Lieudit La Taugourde appartenant à M. Patrick GILBERT pour la parcelle ZT 15 et M. Maurice MOREAU pour les parcelles ZT 6 et 16.

Le prix de ces cessions a été fixé à 0.20 € le m² ; les frais de géomètre et d'acte notarié étant à la charge des acquéreurs.

RÉCAPITULATIF DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2016

Cessions 2016

Nature du bien	Réf. cadastrales	Lieudit	Acquéreur	Superficie	Montant	Délibération
Voie Communale N° 46	Lieudit La Mézaizelière		M. Gilbert BOURGUILLEAU	Bornage à réaliser	1 €/m ²	29/01/2016
Chemin communal N° 44	Lieudit La Tinolais		M. Hermann LENEIL	Bornage à réaliser	4 €/m ²	29/01/2016
Chemin communal	Chemin contigu aux parcelles ZT 6-15-16	La Taugourde	M. Patrick GILBERT — M. Maurice MOREAU	Bornage à réaliser	0.20 €/m ²	8/07/2016

Acquisitions 2016

Nature du bien	Réf. cadastrales	Lieudit	Acquéreur	Superficie	Montant	Délibération
NEANT						

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les opérations de cessions et d'acquisitions foncières 2016.

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 31 mars 2017
En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme
Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : PAVC (Programme d'Aménagement de la Voirie Communale) 2017**EXPOSÉ**

M. Pascal GAULTIER, Adjoint Délégué à la Voirie, présente au Conseil Municipal la liste des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale à entreprendre en 2017.

Dans le cadre des prévisions budgétaires arrêtées pour l'exercice comptable 2017, il soumet à l'approbation de l'assemblée la liste des travaux ci-après :

Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2017

PAVC 2017 Designation des voies	Longueur ml	Largeur ml	Situation en agglomération ou hors agglomération (HA)	Travaux	Coût TTC / M ²	Montant prévisionnel TTC	Observations
VILLAGE "Les chaussées " VC N° 38 de la RD 771 à la VC N°8	445,00	4,00	HA	BETON BITUMINEUX 0/10+0/20	16,50	49 302,00 €	
	105,00	3,60	HA				
	95,00	4,00	HA				
Village "Les Loges" CR 46 de la RD 771 au fond du village	330,00	4,00	HA	BETON BITUMINEUX 0/10+0/20	17,25	29 325,00 €	
TOTAL TTC	975,00		COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC			78 627,00 €	
			COUT TOTAL HORS TAXE			65 522,50 €	

Il n'est pas prévu de travaux d'enduits d'usure en 2017.

DÉCISION

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1. approuve le programme 2017 pour l'Aménagement de la Voirie Communale estimé à 78 627 € TTC (65 522.50 € H.T.)
2. inscrit à l'opération 15 - Voirie - du Budget Primitif 2017, les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation des travaux d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC)
3. autorise M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : Voix pour : 18**Voix contre : 0****Abstention : 0**

Délibération adoptée par 18 voix pour

Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017

Pour copie conforme

Le Maire,

B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017

Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Avenant N°1 à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique

EXPOSÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics
Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe
Vu la proposition d'avenant N° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

- Depuis le 1er Juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L 333-1 et L 441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché
- Dans le cadre de ces dispositions, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité a été constitué en Juillet 2015.
- A ce jour, il apparaît que la convention constitutive nécessite une révision, notamment dans ses conditions d'adhésion. Un exemplaire de l'avenant présentant ces modifications a été transmis préalablement aux conseillers municipaux.

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement dont le texte est joint à la présente délibération.**

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SYDELA.

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère (SMABVC) : Cotisation 2017

EXPOSÉ

La commune fait partie du bassin versant de la Chère qui prend sa source sur le territoire communal village de "Corbière" et rejoint le fleuve "la Vilaine" au point de confluence situé à Ste Anne sur Vilaine.

Le Syndicat Mixte du bassin versant de la Chère (SMABVC) regroupant 19 communes :

- mène des actions de communication et de sensibilisation relatives à la préservation de la ressource en eau et l'amélioration de la qualité de l'eau
- met en oeuvre les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques et de prévention contre les inondations

Les communes adhérentes participent au financement des travaux de restauration et d'entretien de la rivière par le versement d'une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation 2017 s'élève à 5 533.20 €.

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **attribue au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin versant de la Chère la somme de 5 533.20 € pour l'année 2017.**
- **La somme sera imputée à l'article 65548 du budget communal 2017.**

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré, le 31 mars 2017

En Mairie à SOUDAN, le 3 avril 2017
Pour copie conforme

Le Maire,
B. DOUAUD

Reçu en Sous-Préfecture, le 6 avril 2017
Publié, certifié exécutoire, le 6 avril 2017

D É C I S I O N

OBJET : REQUALIFICATION DES RUES : consultation de maîtrise d'œuvre

EXPOSÉ

Le Maire de la commune de SOUDAN,

- Vu l'ordonnance N° 2015-899 du 23 /07/2015 relative aux marchés publics
- Vu le décret N° 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 définissant les compétences pour lesquelles **il est attribué au maire une délégation d'attributions pour la durée de son mandat et notamment celle relative à la passation des marchés publics qui peuvent être conclus dans le cadre de la procédure adaptée** :
 - en raison de leur montant inférieur au seuil fixé par décret -conformément aux dispositions prévues aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics modifié
 - et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification des rues du centre bourg

- Monsieur le Maire rappelle que :
 1. Par délibération en date du 30 septembre 2016, le Conseil Municipal a décidé
 - de la programmation des travaux d'aménagement des rues en accordant une priorité aux rues J. Belliot et Champ du Bois sur l'exercice 2017
 - du lancement d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée restreinte pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des rues J. Belliot et Champ du bois (tranche ferme) - rue J. Lardeux , rue St Joseph, rue St Pierre (tranches conditionnelles)
 2. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 7/11/2016 dans le journal Ouest-France (44) et sur le site «centraledesmarches.com »
 3. La date limite de réception des offres a été fixée au 25/11/2016
 4. Onze bureaux d'études ont présenté leur candidature
 5. La commission d'appel d'offres s'est réunie à titre consultatif le 7/12/2016 pour examiner l'ensemble des dossiers.
 6. Les critères de sélection étaient les suivants :
 - Références professionnelles (pondération : 50)
 - Moyens humains et matériels (pondération : 30)
 - Compétences et qualifications (pondération : 20)

7. A la suite de cette 1^{ère} phase de consultation, 3 candidats ont été retenus pour proposer une offre.
8. 2 candidats ont présenté une offre : SCE - NANTES et Ingénierie TUGEC - La Chapelle sur Erdre ;
9. Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 2 315 500 € H.T
10. La date limite de réception des offres a été fixée au 28/02/2017
11. La commission d'appel d'offres s'est réunie à titre consultatif le 7/03/2017 pour examiner les dossiers.
12. Le jugement des offres a été basé sur deux critères de classement :

	CRITERES	POINTS	
	Valeur technique de l'offre	70	
	Prix des prestations	30	

- Considérant qu'à l'issue de la consultation et de l'examen des offres, la meilleure proposition a été présentée par la société SCE de NANTES,

D É C I D E

Article 1^{er} : Le marché public est attribué à la société S.C.E. 4 rue Viviani - CS 26220 – 44262 Nantes Cedex 2 qui a présenté l'offre la plus avantageuse et obtenu le meilleur classement en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Le taux de rémunération proposé est fixé à hauteur de 7.25 % et le forfait provisoire de rémunération à 167 873.75 € H.T soit 201 448.50 € TTC pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux liés à la requalification des rues prévues au marché.

Article 2 : Les modalités d'exécution et de paiement sont prévues aux pièces contractuelles du marché formalisant l'accord des parties.

Article 3 : La durée du marché prend effet à la date de réception de la notification du marché.

Article 4 : La secrétaire générale est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

En Mairie à SOUDAN, le 31 mars 2017
 Pour copie conforme
 Reçu en Sous-Préfecture le 6 avril 2017
 Certifié exécutoire, le 6 avril 2017

Le Maire,
 B. DOUAUD

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 23 mars 2017

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE VENDREDI 31 MARS 2017 A 20H30**

Salle de la Mairie
sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

- 2017/03 – 01 Vote des taux de fiscalité locale
- 2017/03 – 02 Compte de gestion 2016 – Budget Assainissement
- 2017/03 – 03 Vote du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement
- 2017/03 – 04 Vote du Budget Primitif 2017 et reprise des résultats du Compte Administratif 2016 – Budget Assainissement
- 2017/03 – 05 Compte de Gestion 2016 – Budget Communal
- 2017/03 – 06 Vote du Compte Administratif 2016 et affectation du résultat de clôture
- 2017/03 – 07 Vote du Budget Primitif 2017 reprise des résultats de l'exercice 2016 – Budget Communal
- 2017/03 – 08 Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016
- 2017/03 – 09 PAVC (Programme d'Aménagement de la Voirie Communale) /
Année 2017
- 2017/03 – 10 SYDELA : Groupement d'achat d'électricité / Avenant à la convention Constitutive
- 2017/03 – 11 SMBVC (Syndicat Bassin Versant de la Chère) : cotisation 2017

Décision du Maire : MARCHÉ DE TRAVAUX :

- DEC-2017/03 – 01 Aménagement des rues / choix du maître d'œuvre : résultat de la consultation